



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Bourles, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Bonaventur, Mme Hoarau, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Conq, M. Le Bec, absent excusé qui a donné pouvoir à M. C. Petton, Mme MC Chentil qui a donné pouvoir à Mme J. Chentil, Mme Lannuzel qui a donné pouvoir à Mme Bouvier, Mme Caouder, Mme Caouissin, M. Loëgel, M. Quéméneur

BILAN RENTRÉE SCOLAIRE

École de Trezien : 7 classes dont ouverture d'une classe bilingue breton / 41 élèves en maternelle et 81 en primaire

École Arzmael : 12 classes / 94 élèves en maternelles et 166 en primaire

Les effectifs sont relativement stables.

Transport scolaire : vu le nombre restreint d'enfants inscrits, l'organisation des tournées est en test.

AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJET ÉOLIEN DES DEUX CROIX

Une enquête publique se déroule du mercredi 13 septembre au lundi 16 octobre à la mairie de Plouarzel, sur le projet de délivrance d'une autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien de 5 aérogénérateurs.

Le projet de parc « Les Deux Croix » est constitué de 5 éoliennes. Les inter-distances entre chacune seront de 300 m en moyenne. Le choix du gabarit retenu correspondra à des machines de 100 mètres en bout de pale et d'une puissance maximale unitaire de 2,35 MW.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates suivantes à la mairie de Plouarzel :

- Mercredi 13 septembre de 9h00 à 12h00
- Jeudi 5 octobre de 9h00 à 12h00
- Samedi 23 septembre de 9h00 à 12h00
- Lundi 16 octobre de 14h30 à 17h00
- Vendredi 29 septembre de 14h00 à 17h00

L'avis du conseil municipal est sollicité sur ce projet notamment au regard des incidences environnementales de celui-ci sur le territoire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, donne un avis favorable à ce projet.

BILAN SAISON ESTIVALE

Camping et aire de camping-car de Ruscumunoc (comparatif des recettes au 10 septembre de l'année)

Malgré les conditions météorologiques difficiles, les résultats sont satisfaisants. (augmentation des recettes de 9,6% soit 143 554€ au 10 septembre). L'équipe du camping est composée du régisseur, de trois saisonniers à l'accueil et de deux agents chargés de l'entretien qui se relaient pour assurer le service. La borne installée à Ruscumunoc, a permis aux agents d'être plus efficaces. Les nouveaux sanitaires à Porstévigé ont été très appréciés. Les travaux d'amélioration des campings vont se poursuivre en 2024.

Plouarzel Animation

Les deux foires aux puces ont été bien suivies.

Le résultat de la fête du crabe est un peu inférieur à celui de 2022 en raison notamment de l'augmentation des coûts des produits et prestations (crabes et chapiteau notamment). La commune remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré lors de ces différentes manifestations.

ACQUISITION PARCELLE YP 27 - RUSCUMUNOC

La parcelle cadastrée YP 27, située à Ruscumunoc est contiguë au camping de Ruscumunoc. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'acquisition de cette parcelle, au prix de 10 000€ pour une surface de 11600m². Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

CESSION DE LA PARCELLE ZE155 À KERVAÏDIC

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide d'émettre un accord pour la vente de ce délaissé de voirie, cadastré YE 155 pour 73 m², au prix de 5€ du m². Les frais d'arpentage et d'actes relatifs à cette vente sont à la charge du demandeur. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

CESSION À LA CROIX NEUVE

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le conseil municipal émet un accord pour la vente de ce délaissé de voirie, pour environ 38 m², au prix de 30€ du m². Les frais d'arpentage et d'actes relatifs à cette vente sont à la charge du demandeur. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

RUE DU PORT : RÉGULARISATION DE VOIRIE

Le tracé de la rue du port ne correspond pas au cadastre en vigueur. Il est nécessaire de régulariser la propriété de l'emprise de cette voie. Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide la cession gratuite à la commune de l'emprise de la voie (environ 156 m²). Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

KERGOUZIEN : RÉGULARISATION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide l'échange des parcelles aux conditions suivantes afin de régulariser l'emprise de la voie ;

Acquisition M. Merle	Acquisition commune
YR 668p1 – 661p3 pour 142 m ²	YR 662p2 662p3– 662 p4 pour 128 m ²

Cet échange de parcelles entraîne la création de servitudes. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge du demandeur. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

RUE DU PHARE : RÉGULARISATION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide la cession gratuite à la commune la parcelle YP 369 pour 267 m² afin de régulariser l'emprise de la voie ; les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

ROUTE DE RUSCUMUNOC : RÉGULARISATION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide l'échange de la parcelle YP 875 d'une surface de 27 m² appartenant à la commune et de la parcelle YP n°871 d'une surface de 5 m², appartenant à M. et Mme Ferezou afin de régulariser la situation. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune ; Pouvoir à donner à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

CESSION DU GARAGE FOREST

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour régulariser la situation du garage situé dans l'opération SAHLM Les Foyers, route de Pontarnou (acquisition puis rétrocession).

RUE DU VIEUX BOURG ; RÉGULARISATION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide la cession gratuite à la commune la parcelle C680p pour 54 m² afin de régulariser l'emprise de la voie ; les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération.

CONVENTION DE PARTICIPATION CONSEILLER NUMÉRIQUE

Le plan de relance initié par le gouvernement a créé des postes de Conseiller numérique permettant une prise en charge financière d'une grande partie du coût du poste pour les communes de Brélès, Lanildut, Landunvez, Porspoder, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Plourin. En complémentarité avec France services et la médiathèque, le conseiller numérique est à la disposition des usagers pour les former à devenir autonome avec les outils numériques.

La participation pour la commune de Plouarzel est estimée à 1812€ pour la première année ; 2557 € pour la deuxième (réduction de l'aide de l'État) ; 2681 € pour la troisième. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la participation de la commune de Plouarzel à la mutualisation d'un conseiller numérique ; valide la convention proposée.

TAXE D'HABITATION : MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Le Décret n° 2023-822 du 25 août 2023 a modifié la liste des communes mentionnées au I de l'article 232, et pouvant instaurer une majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (résidences secondaires notamment). Plouarzel fait partie de ces communes.

Des simulations ont été réalisées sur les bases de 2023

Bases 2023	895 639	Taux 2023	20,35 %	Produits attendus 2023	182 263 €
Produits supplémentaires attendus avec une majoration de 50%				91 131 €	soit une moyenne de 238€ par résidence secondaire.

En 2022, la commune comptait 382 résidences secondaires

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de majorer de 50 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE KERVEN : AVENANTS AU MARCHÉ

L'avenant suivant a été présenté à la commission d'appel d'offres :

Lot 1 Lizard environnement. montant du marché HT : 257 855,60€ ; montant de l'avenant HT : 9 741,79€ (travaux supplémentaires, aménagements extérieurs).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, suit la proposition de la commission d'appel d'offres et approuve les modifications proposées ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces avenants.

COMMISSION D'ACHATS

Camping de Porstévigné : Il est prévu d'installer un bloc sanitaire en 2024 sur le camping de Porstévigné : 91 392 € TTC

Caméras Complexe Kerven : 2650,08€ HT

Travaux Maison Petton : route de Trezien

Logiciel prise de rendez-vous CNI/passeport : 1490€ HT

CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal confie à Eau du Ponant, qui l'accepte, le soin d'assurer la surveillance et l'entretien des installations extérieures de défense contre l'incendie installées sur le réseau de distribution public d'eau potable du territoire communal aux conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération et notamment une rémunération forfaitaire révisable selon la formule décrite dans la convention est qui s'élève pour 2023 à 46.05€ HT par poteau incendie. La convention est conclue jusqu'au 31/12/2029.

Pouvoir est donné à M. le Maire de signer la convention annexée et de mettre en œuvre cette décision.

PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ : RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022

Les rapports d'activité sont présentés aux élus.

Deux grands axes ont marqué l'année 2022 :

- anticiper et préparer l'avenir avec l'élaboration de projets stratégiques (adoption des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement ; adoption du projet social de territoire, engagement étude plan de mobilité simplifié (PDMS), évaluation Plan local de l'habitat (PLH))
- agir concrètement au service du territoire (aménagement du cénotaphe ; réorganisation des services tourisme ; réhabilitation et extension de réseaux d'assainissement ; mise en œuvre de projets photovoltaïques ; développement orchestre à l'école)

Le territoire : une démographie dynamique (+0.56% en moyenne annuelle) mais un vieillissement croissant de la population et un solde naturel négatif. L'habitat connaît une bonne dynamique, l'économie présente est forte et la place de l'agriculture conséquente.

Rôle de la communauté.

7 compétences obligatoires : aménagement, milieux aquatiques-inondations ; déchets, développement économique, eau, assainissement, gens du voyage.

7 compétences supplémentaires et facultatives : logement social, voirie communautaire, équipements sportifs (centres nautiques) ; culture et patrimoine, environnement, mobilités, action sociale, assistance aux communes.

Garder la côte auprès des jeunes, garantir a mixité sociale et la diversité économique

Permettre l'accès à des logements et des services adaptées à toutes les générations :

- amélioration de l'habitat : tinerjie, plateforme locale de rénovation énergétique / SOLIHA (opération programmée d'amélioration de l'habitat.
- Mettre en place les conditions de mobilités durables : élaboration du plan mobilité simplifié, développement de solutions de mobilité et mobilité durable (covoiturage – plateforme ouest go, inclusion Don Bosco mobilités), schémas vélo et aménagements cyclable, poursuite du déploiement cheminements doux piétons et vélos (passerelle du Croaë, développement de l'itinéraire Saint-Renan – Plouarzel. Mise en place de la navette du littoral. Organisation de l'offre de transport collectif avec la Région.
- Relever l'enjeu du numérique : déploiement de la fibre – 1 million d'euros investi par an.

Offrir les conditions d'un développement économique et touristique équilibré :

- l'accueil et l'offre de service aux entreprises : 15 zones d'activités, immobilier d'entreprise (9 sites)
- développer les filières stratégiques : PASS commerce et artisanat
- fédérer et dynamiser l'économie locale : la maison de l'emploi
- développement touristique équilibré : office de tourisme iroise Bretagne, objectif tourisme à l'année ; muséographies (maison de l'algue, ancre an eor, phare dont ouverture du phare de Kermorvan en juillet 2022)
- promouvoir la « maritimité » et le nautisme.

Préserver la qualité de vie :

- répondre aux enjeux du vieillissement et du handicap : CLIC
- répondre aux besoins de la petite enfance, enfance, jeunesse : relais parents assistantes maternelles ;
- répondre aux besoins des personnes précaires et fragiles : aide alimentaire « panier partage », logements d'urgence ;
- rendre la musique accessible à tous : école de musique d'Iroise
- favoriser l'accès à la culture : aide au déplacement pour les sorties scolaires, soutiens aux manifestations, soutien logistique aux communes et associations, promotion patrimoine linguistique.

Inscrire le Pays d'Iroise à la pointe des changements

Politique d'aménagement et stratégie foncière ménageant des espaces pour chaque usage (habitat, éco, agri) : Plui-H en cours ; approbation du plan paysage

Promouvoir l'autonomie énergétique et l'économie circulaire :

- gestion des déchets et économie circulaire : les déchets représentent : 806kg/hab/an (tout compris : recyclables, verre, ordures ménagères, déchèterie dont 185kg/hab/an pour les ordures ménagères).
- Mise en œuvre du PCAET Plan Climat Air-Énergie Territorial

Nous prémunir des menaces environnementales :

- Eau potable et assainissement : 6, 5 M€ de travaux réalisés ;
- Milieu aquatique et biodiversité : programme Breizh bocage, actions sur les bassins versants, eaux de baignade, protection de captage,
- Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité : gestion des espaces naturels et littoraux, destruction des nids de frelons
- Risques littoraux et inondations : diagnostic, développement stratégie de gestion

ressources, moyens et missions au service du territoire :

201 collaborateurs dont un plus d'un tiers d'agents de droit privé.

Budget : 44,6 M€ de dépenses réelles dont 17,6 M€ en investissement et 27 M€ en fonctionnement. La dette concerne à 58 % l'assainissement.

AFFAIRES DIVERSES

Nettoyage des plages avec le Conseil municipal jeunes : 23 septembre à 9h00 à Porsman.